



#SPIP\_95  
#dialogue\_social  
#télétravail  
#conditions\_de\_travail  
#RPS

## Retour sur le Comité Social d'Administration du 9 avril 2025

Le 9 avril dernier, les représentant.es du personnel étaient convoqué.es à un CSA portant principalement sur 2 sujets :

- La modification de la charte des temps ;
- La présentation des indicateurs obligatoires en matière de prévention des risques organisationnels (appelé couramment « risques psychosociaux »).

### Charte des temps

L'objet de ce point était de présenter aux élu.es du CSA les modifications proposées par la DISP, s'agissant du taux de présence minimum imposé pour l'octroi des congés et jours de télétravail.

Pour rappel, dans tous les SPIP de la DI de Paris et de manière aussi arbitraire qu'exceptionnelle, ce taux s'élevait à 50 % d'agent.es en position d'activité **et** en présentiel.

Ce diktat du DI de Paris était dénoncé par toutes les organisations syndicales, du niveau local au niveau national.

Rappelé à l'ordre par la DAP, le DI a quelque peu infléchi sa position consentant, magnanime, à rabaisser ce taux selon 3 modalités (attention, usine à gaz en approche !) :

- 50 % d'agent.es en position de travail dont 40 % en présentiel, et 10 % d'agent.es en télétravail ;
- 40 % d'agent.es en position de travail et en présentiel dans les périodes de tension type (congés d'été ou de fin d'année) mais sans télétravail ;
- 30 % sur les jours de « ponts », toujours sans télétravail.

**Solidaires justice a rappelé sa revendication** : 40 % d'agent.es en position de travail, y compris en télétravail donc. Par ailleurs pour des situations exceptionnelles et limitées à une journée, de type « ponts », Solidaires considère que le nombre d'agent.es présent.es sur le service n'a pas vraiment à être supérieur à un besoin de type « permanence » quelques soit d'ailleurs les fonctions occupés, sauf celles non télétravaillables.

L'administration n'a jamais démontré sérieusement le besoin auquel répondraient ces taux arbitraires, autrement que par des exemples anecdotiques : aucun travail d'évaluation des besoins en présentiel dans les SPIP n'ayant été mené, à quelque niveau que ce soit.

Nous notons qu'une nouvelle fois le dialogue social sur ces questions de charte des temps est inexistant, notamment au niveau local, le DI imposant sa vision de manière unilatérale et descendante (rendant ainsi les CSA locaux totalement inutile). Solidaires-Justice s'est donc abstenu sur un texte qui n'est pas le fruit du dialogue social local et sur lequel notre avis n'est pas sincèrement sollicité. Nous ne voulions toutefois pas, par un vote négatif, risquer de repousser la mise en œuvre de cet assouplissement, aussi insuffisant soit-il.

### Indicateurs relatif à la santé au travail.

Il s'agit des 4 indicateurs, devant obligatoirement être portés annuellement à la connaissance du CSA, permettant d'avoir une première appréhension du niveau des risques psychosociaux au sein d'un service.

Il aura fallu les réclamer pendant de nombreuses années avant de pouvoir en avoir enfin connaissance.

Malheureusement, en l'état, les chiffres présentés ne permettant pas de comparaison avec les années précédentes, ni avec des données de références (pour évaluer si un indicateur est « plutôt bon » ou « plutôt mauvais »). Cela dit c'est un début et il nous faudra, collectivement, les suivre avec la plus grande attention.

Solidaires-Justice a tout de même souhaité alerter la direction du SPIP sur une donnée que nous avons pu extraire de ces tableaux et que nous avons pu comparer aux données publiées par la direction générale de la fonction publique (DGAFP) :

En 2023, dans la fonction publique d'État, le nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé s'élève à 8,4 jours par an et par agent.e. (tendance à la baisse).

**Au SPIP du Val d'Oise ce nombre atteint, en 2024, 23 jours par ans et par agent.e !**

Si nous pouvons être d'accord avec la direction sur la difficulté à interpréter ce chiffre pour ce qui concerne les raisons de cet absentéisme (qui est malgré tout considéré par les experts de la santé au travail, médecins et psychologues, comme significatif et impliquant a minima une attention accrue) nous avons insisté sur le fait qu'un niveau élevé d'absentéisme pour raison de santé, n'étant par définition pas ou peu prévisible, avait nécessairement des répercussions sur les agent.es présent.es en termes de charge et surcharge de travail.

Pour Solidaires-Justice le risque est que l'absentéisme engendre l'absentéisme : épuisement professionnel, burn-out, etc. Et que s'enclenche (à moins qu'il ne soit déjà enclenché ?) un cercle non-vertueux.

Nous attendons donc, dans les prochains mois, une véritable prise de conscience de notre administration et des réponses en terme d'organisation et de priorisation du travail pour prévenir ces risques organisationnels.

Pour être tout à fait complet, une réunion sur la thématique « RPS » était programmée l'après-midi du 9 avril à la suite du CSA. Malheureusement, pour des raisons indépendantes de toute volonté, des urgences impératives ont conduit la direction à devoir la repousser. Mais des dates nous serons bientôt proposées pour nous réunir, a priori, en mai.

---

### **S'engager c'est gagner !**

Solidaires-justice souhaite rappeler et souligner l'importance de l'engagement et du développement de la culture syndicale pour la défense des droits individuels et collectifs. Rappeler également le rôle essentiel, sinon exclusif, des syndicats dans la lutte pour la transformation radicale de la société et l'émancipation des travailleur.euses et citoyen.nes.

C'est toujours, et d'abord, ce qui nous anime à Solidaires, y compris lorsque nous siégeons dans les CSA et autres instances de dialogue social. Si nous essayons toujours de construire cette participation dans la plus large intersyndicale, cette recherche d'union syndicale peut parfois trouver sa limite quand nos revendications, et surtout nos valeurs, sont trop divergentes.

Par ailleurs, au sein de Solidaires nous ne considérons pas le « dialogue social » comme une fin en soi. Nous n'avons jamais rien obtenu et nous n'obtiendrons jamais rien de significatif par la simple participation à ces instances, verrouillées par l'État-employeur et aux prérogatives réduites à peau de chagrin. Seule la construction d'un rapport de force, passant par l'appropriation de l'outil syndical, la lutte et la mobilisation, permettra d'obtenir de nouveaux droits et conquies sociaux.

**Tout.es ensemble, nous sommes plus fort.es !  
Syndiquez-vous !**

<https://www.solidaires-justice.fr/nous-rejoindre/>

